**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**du 4 AVRIL 2022**

Le Conseil Municipal de la commune de DIEMOZ, s’est réuni en Mairie en séance ordinaire et publique le 4 avril 2022 sous la présidence de Monsieur REY Christian, Maire.

Présents : REY Christian Maire. Mme Mrs les Adjoints : SAYER Yvan, MAGNARD Corinne, GALLON Philippe, MUCCIARELLI Laurence, NEPLE Alain, CHAPUIS Jacqueline

Mme Mrs les Conseillers Municipaux : PARRAIN Gilbert, MOSA Denise, DELORME Jacques, BUISSON Alain, MICHON Patrick, CLAUDEL Pascale, REVAIS Catherine, ROZIER Franck, NAVARRO Isabelle, FEDERICO Éric, CHATAIN Cédric, THOMAS Alexandra, ROCHER Amélie, CARPENTIER Justine.

Procuration de JULLIEN Bernard à SAYER Yvan, de VIDAL Anne-Marie à MAGNARD Corinne.

Monsieur le Maire rappelle que plusieurs réunions ont eu lieu pour la préparation des budgets 2022.

Le budget général est présenté sans augmentation des taux d’imposition.

Monsieur le Maire donne les grandes lignes du budget 2022 :

**SCOLAIRE**

* Ouverture d’une classe en élémentaire en septembre 2022
* Travaux de changement des menuiseries école élémentaire
* Sortie au bois des lutins financée par la commune pour les 2 écoles
* Organisation de la Journée « Jardiner autrement » le 20 mai
* Prise en charge des activités ski et initiation à la voile
* Maintien du cycle escalade, éducation physique et sportive et natation scolaire

**SPORT**

* Travaux programmés au budget : éclairage stade + pétanque, abris de touche, filets, skate parc, hand ball

**ENVIRONNEMENT TRAVAUX D’ASSAINISSEMENT**

* Début des travaux d’assainissement rue de comberousse : coût 1 500 000 €
* Emprunt sera affiné fin 2022 pour une réalisation 2023

**COMMUNICATION INFORMATION**

* Réalisation d’une plaquette présentant le patrimoine communal
* Mise à jour du site internet
* Installation d’un panneau d’information devant la mairie
* Organisation d’un Spectacle pour la fête d’été

**TRAVAUX**

* Travaux de réfection des façades de l’église sont achevés
* Travaux du cimetière en cours
* Travaux de la voie piétonne en cours
* Réflexion pour construction d’un local ALSH
* Programme pluriannuel d’investissement sur nos logements communaux

**URBANISME**

* Réflexion pour 0 artificialisation des sols
* Des modifications du SCOT auront des incidences sur notre PLU

**FINANCES**

* Changement de nomenclature comptable : passage à la M57 : Diémoz commune pilote au 1er janvier 2023
1. **BUDGET GENERAL**

**→ APPROBATION COMPTE DE GESTION 2021**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le compte de gestion de l’exercice 2021 dressé par Monsieur le Trésorier de La Verpillière.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de l’exercice 1 402 080.07 €

Recettes de l’exercice 1 967 086.36 €

Excédent antérieur reporté + 295 698.27 €

Résultat de l’exercice + 860 704.56 €

SECTION D’INVESTISSEMENT

Dépenses de l’exercice 1 055 228.44 €

Recettes de l’exercice 1 146 442.64 €

Excédent antérieur reporté + 587 755.64 €

Résultat de l’exercice + 678 969.84 €

Le conseil municipal, après avoir entendu Monsieur Rey et après en avoir délibéré,

DECLARE que le compte de gestion de l’exercice 2021 n’appelle ni observation ni réserve de sa part,

APPROUVE à l’unanimité le compte de gestion 2021.

**→ APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

Monsieur le Maire confie la présidence de la séance à M. SAYER Yvan et se retire au moment du vote.

M. SAYER présente au conseil municipal le compte administratif 2021 de la commune dressé par Monsieur Christian REY Maire.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de l’exercice 1 402 080.07 €

Recettes de l’exercice 1 967 086.36 €

Excédent antérieur reporté + 295 698.27 €

Résultat de l’exercice + 860 704.56 €

SECTION D’INVESTISSEMENT

Dépenses de l’exercice 1 055 228.44 €

Recettes de l’exercice 1 146 442.64 €

Excédent antérieur reporté + 587 755.64 €

Résultat de l’exercice + 678 969.84 €

Après que Monsieur le Maire se fut retiré, le conseil municipal d’administration à l’unanimité (moins une voix),

APPROUVE le compte administratif 2021 de la commune de Diémoz

CONSTATE la stricte conformité du compte administratif 2021 avec le compte de gestion de l’exercice 2021 dressé par Monsieur le Trésorier de la trésorerie de La Verpillière.

**→ Budget Général – Affectation du résultat de fonctionnement 2021**

Il est rappelé les résultats de clôture constatés au compte administratif 2021 du budget général :

En section de fonctionnement : un excédent de + 860 704.56 €

En section d’investissement : un excédent de + 678 969.84 €

Il est proposé au conseil municipal d’affecter l’excédent de fonctionnement soit 860 704.56€ comme suit :

\* 460 000 € au compte 1068 besoin de financement de la section de d’investissement

\* 400 704.56 € le solde au compte 002 en report à nouveau à la section de fonctionnement

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les résultats du compte administratif 2021,

Vu qu’en application de l’instruction M14 cette affectation sera reprise au budget primitif 2022,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

APPROUVE l’affectation des résultats du compte administratif du budget général de l’exercice 2021 présentée par Monsieur le Maire selon les résultats mentionnés ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s’y rapportant,

PRECISE que la présente délibération peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l’Etat.

**→ Etat annuel des indemnités versées aux élus - année 2021** *(Selon les dispositions de la loi « engagement et proximité » du 27 décembre 2019)*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Nom et prénom de l’élu municipal** | **Indemnités annuelles de fonctions perçues en 2021** | **Fonctions** |
| REY Christian  | 24 083.16 | Maire |
| SAYER Yvan  | 7 934.40 | 1er adjoint |
| MAGNARD Corinne  | 7 934.40 | 2ème adjoint |
| GALLON Philippe  | 7 934.40 | 3ème adjoint |
| MUCCIARELLI Laurence  | 7 934.40 | 4ème adjoint |
| NEPLE Alain  | 7 934.40 | 5ème adjoint |
| CHAPUIS Jacqueline  | 7 934.40 | 6ème adjoint |
| PARRAIN Gilbert  | 2 800.32 | CM délégué |
| MOSA Denise  | 0 | CM |
| DELORME Jacques  | 2 800.32 | CM délégué |
| BUISSON Alain | 0 | CM |
| MICHON Patrick | 0 | CM |
| JULLIEN Bernard  | 0 | CM |
| CLAUDEL Pascale  | 0 | CM |
| REVAIS Catherine | 0 | CM |
| ROZIER Franck | 0 | CM |
| NAVARRO Isabelle  | 0 | CM |
| FEDERICO Eric  | 0 | CM |
| VIDAL ANNE Marie | 0 | CM |
| CHATAIN Cédric | 0 | CM |
| THOMAS Alexandra  | 0 | CM |
| ROCHER Amélie  | 0 | CM |
| CARPENTIER Justine  | 0 | CM |

**Total pour 2021 : 77 290.20 €**

**→ BUDGET PRIMITIF 2022**

Monsieur Christian REY Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2022 comme suit :

EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses 2 198 431.56 €

Recettes 2 198 431.56 €

EN SECTION D’INVESTISSEMENT

Dépenses 1 964 913.84 €

Recettes 1 964 913.84 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l’unanimité,

ADOPTE, à l’unanimité, le budget primitif 2022 de la commune de Diémoz tel que présenté ci-dessus.

**→ Vote des taux d’imposition communaux année 2022**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le budget primitif 2022,

Considérant qu’il convient de fixer les taux des impôts locaux à percevoir au titre de l’année 2022,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

DECIDE de FIXER les taux d’imposition communaux comme suit pour l’année 2022 :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Pour mémoire 2021 | Taux 2022 |
| Taxe d’habitation logement vacants  | 9.98 % | 9.98 % |
| Taxe foncière propriétés bâties | 30.90 % | 30,90 %  |
| Taxe foncière propriétés non bâties | 62.86% | 62.86% |

**→ MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS DE SERVICES D’ASSURANCES : Consultation pour le choix d’un prestataire**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité de lancer une consultation auprès de différents prestataires pour les prestations de services d’assurances de la commune de Diémoz à compter du 1er janvier 2023.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l’unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer la consultation nécessaire au choix du prestataire pour les prestations de services d’assurances de la commune,

PRECISE que le cabinet Riskomnium accompagnera la commune dans cette procédure de consultation,

CHARGE Monsieur le Maire d’effectuer toutes les démarches nécessaires à la consultation des prestataires et à la signature du marché correspondant.

**→ RESTAURANT SCOLAIRE : Consultation pour le choix d’un prestataire pour la préparation et la livraison des repas en liaison froide**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité de lancer une consultation auprès de différents prestataires pour la préparation et la livraison des repas en liaison froide des restaurants scolaires des écoles élémentaire et maternelle à compter de la rentrée de septembre 2022.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l’unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer la consultation nécessaire au choix du prestataire pour la préparation et la livraison des repas du restaurant scolaire en liaison froide.

CHARGE Monsieur le Maire d’effectuer toutes les démarches nécessaires à la consultation des prestataires et à la signature du marché correspondant.

**→** ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1er janvier 2023

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l’instruction la plus récente, du secteur public local. Instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes).

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Ainsi :

. en matière de gestion pluriannuelle des crédits : définition des autorisations de programme et des autorisations d’engagement, adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, vote d'autorisations de programme et d'autorisations d’engagement lors de l’adoption du budget, présentation du bilan de la gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif ;

. en matière de fongibilité des crédits : faculté pour l’organe délibérant de déléguer à l’exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l’exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) ;

. en matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : vote par l’organe délibérant d’autorisations de programme et d’autorisations d’engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la M14 : budget général de la commune de Diémoz et budget CCAS.

Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1er janvier 2024.

Pour information, cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire. De ce fait, pour le budget primitif 2023, la colonne BP n-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l’unanimité,

DECIDE D’ADOPTER la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023 pour tous les budgets (budget général et budget assainissement).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l’exécution de la présente Délibération.

1. **- BUDGET ASSAINISSEMENT**

**→ APPROBATION COMPTE DE GESTION BUDGET ASSAINISSEMENT 2021**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le compte de gestion de l’exercice 2021 du budget annexe ASSAINISSEMENT dressé par Monsieur le Trésorier de La Verpillière.

SECTION D’EXPLOITATION

Dépenses de l’exercice 138 223.43 €

Recettes de l’exercice 233 199.52 €

Excédent antérieur reporté + 33 673.26 €

Résultat de l’exercice + 128 649.35 €

SECTION D’INVESTISSEMENT

Dépenses de l’exercice 72 287.21 €

Recettes de l’exercice 70 261.77 €

Excédent antérieur reporté + 281 971.12 €

Résultat de l’exercice + 279 945.68 €

Le conseil municipal, après avoir entendu Monsieur Rey et après en avoir délibéré,

DECLARE que le compte de gestion de l’exercice 2021 du budget annexe assainissement n’appelle ni observation ni réserve de sa part

APPROUVE à l’unanimité le compte de gestion 2021 du budget annexe assainissement.

# **→ APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ASSAINISSEMENT 2021**

Monsieur le Maire confie la présidence de la séance à M. SAYER Yvan et se retire au moment du vote.

M. SAYER présente au conseil municipal le compte administratif 2021 du budget annexe assainissement dressé par Monsieur Christian REY Maire.

SECTION D’EXPLOITATION

Dépenses de l’exercice 138 223.43 €

Recettes de l’exercice 233 199.52 €

Excédent antérieur reporté + 33 673.26 €

Résultat de l’exercice **+ 128 649.35 €**

SECTION D’INVESTISSEMENT

Dépenses de l’exercice 72 287.21 €

Recettes de l’exercice 70 261.77 €

Excédent antérieur reporté + 281 971.12 €

Résultat de l’exercice **+ 279 945.68 €**

Après que Monsieur le Maire se fut retiré, le conseil municipal à l’unanimité (moins une voix),

APPROUVE le compte administratif 2021 du budget annexe assainissement

CONSTATEla stricte conformité du compte administratif 2021 avec le compte de gestion de l’exercice 2021 du budget annexe assainissement dressé par Monsieur le Trésorier de la trésorerie de La Verpillière,

# **→ BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2022**

Monsieur Christian REY Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2022 du budget annexe assainissement comme suit :

EN SECTION D’EXPLOITATION

Dépenses 398 649.35 €

Recettes 398 649.35 €

EN SECTION D’INVESTISSEMENT

Dépenses 933 595.03 €

Recettes 933 595.03 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l’unanimité,

ADOPTE, à l’unanimité, le budget primitif assainissement 2022 de la commune de Diémoz tel que présenté ci-dessus.

**→ Régularisation : Transfert réseau assainissement du budget communal au budget assainissement**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d’une demande de régularisation effectuée par le trésorier municipal concernant l’immobilisation n°18 pour 1 492 223.34 €.

Ces travaux concernent le réseau assainissement de la commune et doivent à ce titre être transférés sur le budget annexe assainissement :

-Désignation du bien : Réseaux divers d’assainissement

-N° inventaire : 18

-Date et valeur d’acquisition : 1998 – 1 492 223.34 €

-Compte : 21532

-Bien amortissable : amortissement sur 50 ans à compter de 2022 soit 29 844.46 € / an jusqu’en 2072.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

DECIDE de transférer du budget communal au budget annexe assainissement l’immobilisation n°18 Réseau assainissement divers année 1998 pour 1 492 223.34 € ,

CHARGE Monsieur le Maire d’effectuer les écritures nécessaires à cette régularisation.

1. **– COLL’IN**

**→ AVIS SUR LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE SERVICES AUX FAMILLES (CTG) 2022 – 2025 ENTRE COLL’IN COMMUNAUTE ET LA CAF ISERE**

Par délibération en date du 10 février 2022, le conseil communautaire a approuvé la signature de la Convention Territoriale Globale (CTG) 2022-2025 (4 ans) avec la Caf de l’Isère.

A l’issue de cette procédure, le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) sera remplacé par **la Convention territoriale Globale (CTG)**

Tous les conseils municipaux du territoire doivent également rendre un avis sur cet engagement et signature auprès de la Caf de l’Isère.

VU la délibération du conseil communautaire N° 22-008, en date du 10/02/2022,

VU le projet de convention joint à cette délibération,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

APPROUVE la signature de la Convention territoriale Globale de Services aux Familles (CTG),

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toute disposition pour l’exécution de la présente délibération et à signer tout document s’y rapportant.

**→** PCAET : réunion programmée le 7 avril prochain

**→** Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l’attribution par Coll’in Communauté d’un fonds de concours de 150 000 € à chaque commune du territoire. Cette enveloppe financière permettra le financement des différents travaux sur la commune.

1. **– TRAVAUX / SUBVENTIONS**
* Création d’un point de stockage des ordures ménagères à proximité du LEPAR, en face du bureau de tabac à la place des anciens sanitaires. Avis favorable du conseil municipal.
* Cimetière : une visite sera effectuée pour recenser les concessions non renouvelées et aménagées
1. **– RENTREE SCOLAIRE**
* Ouverture d’une nouvelle classe en élémentaire : acquisition du mobilier et installation à envisager d’un rideau pour l’utilisation du TBI
1. **– ELECTIONS**
* Monsieur le Maire rappelle les horaires des bureaux de vote pour les élections présidentielles des 10 et 24 avril 2022 prochains : 8h – 19h.
1. **– QUESTIONS DIVERSES**
* Aide aux réfugiés Ukrainiens : Mme MICHON effectuera une collecte auprès des enfants le 15/04 à 16h (boites de conserves, aliments secs..)
* Inauguration des courts de tennis extérieurs le 30/04 à 11h
* L’accueil des nouveaux arrivants aura lieu le 2/09 à 19h
* Remise de médailles aux élus le 14/10 à 19h

|  |  |
| --- | --- |
| **REY Christian**  |  |
| **SAYER Yvan**  |  |
| **MAGNARD Corinne**  |  |
| **GALLON Philippe**  |  |
| **MUCCIARELLI Laurence**  |  |
| **NEPLE Alain** |  |
| **CHAPUIS Jacqueline**  |  |
| **PARRAIN Gilbert** |  |
| **MOSA Denise** |  |
| **DELORME Jacques** |  |
| **BUISSON Alain** |  |
| **MICHON Patrick** |  |
| **JULLIEN Bernard**  | Pouvoir à Yvan SAYER  |
| **CLAUDEL Pascale**  |  |
| **REVAIS Catherine**  |  |
| **ROZIER Franck** |  |
| **NAVARRO Isabelle** |  |
| **FEDERICO Eric**  |  |
| **VIDAL Anne Marie** | Pouvoir à Corinne MAGNARD  |
| **CHATAIN Cédric** |  |
| **THOMAS Alexandra**  |  |
| **ROCHER Amélie** |  |
| **CARPENTIER Justine**  |  |